



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le



ID : 030-213000037-20240718-DCM202474-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM202474

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	27

Date de la convocation : 04/07/2024

Notifiée aux élus le : 04/07/2024

Date de l'affichage : 04/07/2024

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
À L'ASSOCIATION
SAINT LOUIS EVENTS**

SÉANCE MERCREDI 10 JUILLET 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX JUILLET à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 04 juillet 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Marielle NEPOTY à Michèle PALLARÈS
Josiane ROSIER-DUFOND à Gilles TRAUJLET
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Janine LHUILLIER à Yves GRAS
Christine DUCHANGE à Andrée DAMOUR
Stéphanie PIERRON à Véronique BONVICINI
Cédric BONATO à Joachim RAMS
Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE.

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Arnaud FOUREL, Maryline POUGENC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maguelone CHAREYRE.

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est rappelé au conseil municipal que cette année, pour la 36^{ème} édition de la fête de la Saint-Louis qui se déroulera du vendredi 23 au dimanche 25 août 2024, l'Association Saint Louis Events, représentée par son président M. Julien TRANIER, a sollicité la commune pour porter en partie l'organisation de cet évènement, en particulier s'agissant de la programmation et la gestion des différentes animations, en particulier ses principaux temps forts : défilé, marché médiéval, campement, tournoi de chevalerie, ceci conformément à la convention de partenariat définie dans la délibération précédemment adoptée

Par courrier du 28 juin 2024, l'Association Saint-Louis Events, sollicite la commune d'Aigues-Mortes pour une aide financière afin d'organiser la fête de la Saint Louis à hauteur de 21 000 € (Vingt un mille euros). La commune souhaite naturellement soutenir et accompagner cette initiative en répondant favorablement à cette demande.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 21 000 € (vingt un mille euros).
- **D'autoriser** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 21 000 € (vingt un mille euros).
- **AUTORISE** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout ace ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le **18 JUIL. 2024**

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN



Résultats du vote :

Délibération 202474	DF – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Saint Louis Events	Pour :	27	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

Arnaud FOUREL ne participe ni au débat, ni au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication